

DÉCLARATION COMMUNE

ANCAV-TT - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

L'article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 reconnaît que « l'égal accès de tous au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national » et qu'il permet « de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ». Et pourtant, alors que les vacances sont essentielles au bien-être de chaque individu, près d'un français sur deux ne part pas en vacances.

Les vacances n'offrent pas seulement l'occasion de se reposer, elles permettent de s'épanouir, de rompre l'isolement social, favorisant ainsi l'indépendance et l'autonomie.

Ainsi, depuis sa création en 1945, le Secours populaire français se mobilise pour que les personnes en difficulté puissent profiter de séjours loin de chez elles. De nombreuses actions sont menées pour offrir des vacances aux enfants, aux familles, aux seniors, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap.

L'ANCAV-TT, depuis sa création en 1985, agit pour permettre aux salariés et leurs familles, aux privés d'emploi, aux retraités, aux jeunes de partir en vacances de qualité pour tous.

A partir de ces objectifs communs et partagés, cette déclaration a pour objet de renforcer les liens entre l'ANCAV-TT et le Secours Populaire Français afin de se mobiliser pour favoriser l'accès de tous aux vacances.

L'ANCAV-TT et le Secours Populaire Français entendent faire du droit aux vacances un droit pour tous.



L'Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances Tourisme et Travail (ANCAV-TT) est l'outil syndical de coordination et d'impulsion des actions permettant de créer les conditions du droit aux vacances de qualité pour toutes et tous. Cet outil porte des valeurs émancipatrices et d'innovations sociales, de mutualisation et de mise en commun des moyens, de solidarité et d'action.

> Il joue un rôle dans le cadre d'une vie démocratique avec tous les acteurs du tourisme dont les Comités d'Entreprise, les Comités d'œuvres Sociales, les Comités d'Activités Sociales et Culturelles.

> Il participe aux réflexions et actions nationales notamment au sein de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) dont il est membre du Conseil d'Administration.



Le Secours Populaire Français est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France.

Elle agit au quotidien, aux côtés des personnes en difficultés et s'engage également dans les situations d'urgence, en accompagnant les victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Ainsi, le Secours populaire français fait du droit aux vacances l'un de ses combats phares. Dès 1944, l'association permettait à 200 enfants de familles de déportés et fusillés de partir en vacances à la Bourboule, en Auvergne.

Depuis, le Secours Populaire Français a développé les activités d'accès aux vacances en réponse aux douloureux témoignages recueillis, au travers des cahiers « Le Dire pour Agir ».

Chaque année, des centaines d'enfants sont accueillis en familles de vacances en France ou dans un centre de vacances. De nombreuses familles fragilisées, en difficultés familiales et/ou financières, sont également accompagnées par le Secours populaire pour organiser leur départ en vacances.

Enfin, se mettent en place des séjours pour les jeunes, les personnes isolées, âgées et/ou en situation de handicap, ainsi que des projets solidaires à l'étranger et des accueils d'enfants étrangers en France.

Et pour ceux qui n'ont pas la chance de partir, le Secours populaire organise, chaque année, la « Journée des Oubliés des Vacances » (JOV) à la fin du mois d'août. Même si elle ne remplace pas les « vraies » vacances, elle constitue une bouffée d'air juste avant la rentrée, une parenthèse pour des enfants et des familles écrasés par les difficultés du quotidien.

LE PARTENARIAT

L'ANCAV-TT et le Secours populaire français partagent des valeurs communes. Ils s'associent pour favoriser le droit aux vacances pour tous, en particulier pour les personnes les plus défavorisées. Ils concourent à la promotion et à l'épanouissement des personnes défavorisées en restant attachés aux valeurs de solidarité et de citoyenneté.

L'élaboration de projets-vacances communs s'inscrivant dans une dynamique d'éducation populaire a pour objectif majeur de lutter contre les exclusions, renforcer les liens familiaux et sociaux, favoriser la mixité et la cohésion sociale.

L'ANCAV-TT et le Secours Populaire, proposent que nos Réseaux Associatifs se rencontrent, permettant que cette déclaration prenne corps aussi dans la proximité.

L'ANCAV-TT et le Secours Populaire Français décident de populariser auprès de leurs réseaux respectifs et de mettre en œuvre l'engagement que porte la présente Déclaration.

Fait à Ramatuelle le 20 Octobre 2010

Gilles PINATO
Président de l'ANCAV-TT

Julien LAUPRETRE
Président du Secours Populaire Français